

PACEMAKER / DÉFIBRILLATEUR



Cher patient,

Bienvenue au Service de cardiologie des Cliniques universitaires Saint-Luc.

Vous allez bientôt bénéficier de l'implantation d'un pacemaker ou d'un Défibrillateur Automatique Implantable (DAI).

Cette brochure vous donne de plus amples informations sur cette intervention et sur votre préparation à cette procédure.

Si vous avez encore des questions, n'hésitez pas à les poser au médecin ou à l'infirmière.

Votre rendez-vous (à compléter par vos soins)

Date:

Heure:

Lieu:

INFORMATIONS

DÉPARTEMENT CARDIOVASCULAIRE
SERVICE DE CARDIOLOGIE

CONSULTATION : +32 2 764 28 12
SECÉTARIAT : +32 2 764 28 81



Cliniques universitaires
SAINT-LUC
UCL BRUXELLES

SUIVEZ-NOUS SUR
f t in y

COMMU-DSO-025
février 2019

Éditeur responsable : Thomas De Nayer / Service de communication
Photos : Hugues Depasse

Cliniques universitaires Saint-Luc
Avenue Hippocrate, 10 – 1200 Bruxelles
www.saintluc.be

© Cliniques universitaires Saint-Luc
Aucun élément de cette brochure ne peut être repris sans accord préalable



Cliniques universitaires
SAINT-LUC
UCL BRUXELLES

BROCHURE
À L'ATTENTION DES PATIENTS
ET DE LEUR FAMILLE

Qu'est-ce que l'implantation d'un pacemaker ou d'un Défibrillateur Automatique Implantable ?

Diverses affections peuvent conduire à une perturbation du rythme et de la conduction cardiaques.

Afin d'aider le cœur à maintenir un rythme régulier, les médecins peuvent vous proposer :

- un pacemaker (PMK) : c'est un petit boîtier contenant des circuits électroniques alimentés par une pile. Il est capable d'analyser le rythme cardiaque, de détecter les anomalies et de stimuler le cœur afin d'assurer un rythme cardiaque normal ;
- un Défibrillateur Automatique Implantable (DAI) : c'est un appareil comparable à un PMK, mais destiné à délivrer, si nécessaire, un choc électrique pour interrompre un trouble du rythme grave, comme une fibrillation ou une tachycardie ventriculaire.

Comment vous y préparer ?

- Avant l'implantation, le cardiologue complètera votre dossier médical : une radiographie du thorax, un électrocardiogramme ainsi qu'une prise de sang font partie des examens pratiqués ;
- le personnel soignant vous questionnera sur les médicaments que vous prenez et vos allergies éventuelles ;
- un rasage du thorax et une douche avec du savon antiseptique seront réalisés la veille. Cette douche sera répétée le jour opératoire pour limiter au maximum le risque d'infection ;
- vous devrez retirer votre alliance avant de descendre au bloc opératoire ;
- avant l'intervention vous devrez être à jeun, ce qui veut dire ne rien boire ni manger à partir de minuit.

La procédure

L'insertion du dispositif requiert une petite incision de la peau sous la clavicule, réalisée la plupart du temps, sous anesthésie locale.

L'implantation d'un PMK ou d'un DAI dure environ une heure.

Que se passe-t-il après la procédure ?

Mobilisation :

- généralement, vous pourrez vous mobiliser le jour même, mais vous devrez attendre l'infirmier pour le premier lever ;
- durant le premier jour, le bras du côté où se situe l'appareil doit rester en écharpe pour éviter le déplacement précoce des sondes ;
- pendant deux mois, vous devrez éviter de mobiliser ce bras de façon excessive ou de porter des charges lourdes de ce côté, ceci afin de ne pas entraver la cicatrisation ou provoquer le déplacement des sondes.

Plaie :

- la plaie doit rester propre, sèche et couverte pendant dix jours, ensuite elle peut rester à l'air ;
- Le pansement doit être refait par votre médecin ou une infirmière tous les 3 à 4 jours pendant 10 jours (Hibidil 0.05%). Votre mutuelle peut vous en indiquer ;
- les fils sont résorbables, les stéristrrips peuvent être retirés après dix jours s'il y a lieu ;
- si écoulement ou gonflement important de la plaie, vous devrez consulter votre médecin traitant ou le cardiologue.

Contrôle du PMK/DAI :

la première visite aura lieu huit semaines après l'implantation du PMK/DAI. Ensuite, une visite est recommandée tous les six mois pour s'assurer du bon fonctionnement du boîtier.

Le retour à la maison

Important !

- Signalez toujours à vos médecins ou au personnel soignant que vous êtes porteur d'un PMK/DAI (un bistouri électrique peut par exemple perturber le fonctionnement) ;
- une carte d'identité de l'appareil vous sera délivrée lors du premier contrôle. Elle permet d'identifier votre PMK/DAI si un autre cardiologue devait un jour le contrôler. Elle permet aussi de démonter que vous en êtes porteur lors du passage de douanes à l'aéroport. Mettez-la dans votre portefeuille !

Le fonctionnement de l'appareil peut être altéré lorsque vous le soumettez à un champ magnétique important, donc :

- vous pouvez voyager, mais évitez les portiques de sécurité des aéroports. Leur passage vous sera épargné afin que leur champ magnétique ne dérègle pas l'appareil ;
- la réalisation d'une radiographie ou d'un scanner ne pose pas de problème, mais celle d'une résonance magnétique est soumise à différentes conditions (boîtier IRM compatible) ;
- évitez de vous trouver à moins de 50 cm de plaques de cuisson à induction ou de pratiquer de la soudure à l'arc ;
- tenez votre gsm à distance de l'appareil : utilisez l'oreille opposée et surtout ne le placez pas dans la poche de votre chemise ;
- éviter tout choc sur le boîtier ;
- pour les PMK, la conduite d'un véhicule est interdite pendant un mois. Pour les DAI, elle l'est de un à trois mois selon l'indication ;
- évitez les expositions prolongées au soleil (les risques de brûlures sont augmentés par la présence d'une masse métallique).